

APPORT

DESCRIPTION DU PROJET

Face aux risques de sécurité dans la zone transfrontalière franco-belge, les services de secours frontaliers réalisent l'importance d'une collaboration dans le secours à la population. C'est pourquoi les partenaires réalisent les efforts nécessaires pour mettre en place des plans d'urgence concertés entre les deux régions et former les différents acteurs de la sécurité transfrontalière.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin de mieux cerner les problématiques du territoire, les partenaires dressent un état des lieux analysant les réglementations actuelles concernant la planification d'urgence, étudiant les projets passés similaires et en vérifiant l'existence d'éventuels accords transfrontaliers relatifs à la gestion d'urgence sur d'autres frontières. Ces données sont compilées et font l'objet d'un recueil transfrontalier transmis aux autorités et aux services de secours.

Pour renforcer l'efficacité et la réactivité de ces services de secours, les partenaires évaluent les risques de la zone et pensent aux moyens de maîtriser leurs conséquences. Ils identifient notamment les risques technologiques, les scénarios types d'accidents, et établissent une carte des risques qui reprend la localisation des sites et autres zones critiques à prendre en compte.

Cependant, aucune de ces actions ne peut être efficace s'il n'existe aucune coordination entre les services des deux versants. C'est pourquoi un interface est créé entre les réglementations et les procédures applicables de part et d'autre de la frontière. Par exemple, une définition commune de procédures d'alerte est instaurée, les moyens sont mutualisés et le Détachement de Liaison et d'Évaluation (DLE) est créé. Ce nouveau binôme franco-belge d'officiers de sapeurs-pompiers assiste le commandant des opérations.

Les recommandations élaborées sont transmises aux autorités locales et régionales afin d'être prises en considération pour élaborer les plans d'urgence. Dans un même temps, les pouvoirs locaux ainsi que les industriels concernés par les risques technologiques sont sensibilisés sur ces questions.

Coordonnées

E-mail: pascaline.godefroid@hainaut.be

Site internet: www.interreg-appoint.eu

Opérateurs

• CHEF DE FILE

RÉGIE PROVINCIALE AUTONOME DE FINANCEMENT ET DE GESTION DES SERVICES INCENDIE DU HAINAUT

Avenue Général de Gaulle, 102

B - 7000 Mons

Tél.: +32-(0)65.38.24.85

E-mail: pascaline.godefroid@hainaut.be

• PARTENAIRES / ASSOCIÉS

PROVINCE DE HAINAUT

B - 7000 Mons

Tél.: +32-(0)65.39.64.45

E-mail: yves.vandevloet@hotmail.com

ÉTAT-MAJOR DE LA ZONE DE DÉFENSE NORD

F - 59039 Lille cedex

Tél.: +33-(0)3.20.30.51.72

E-mail: philippe.bizet@nord.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT NORD-PAS DE CALAIS

F - 59507 Douai cedex

Tél.: +33-(0)3.20.15.84.00

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC

B - 7340 Colfontaine

Tél.: +32-(65)61.08.11

E-mail: colfontaine@issep.be

CENTRE INFORMATIQUE DU HAINAUT

B - 7301 Hornu

Tél.: +32-(0)65.76.78.94

E-mail: michel.estievenart@hainaut.be

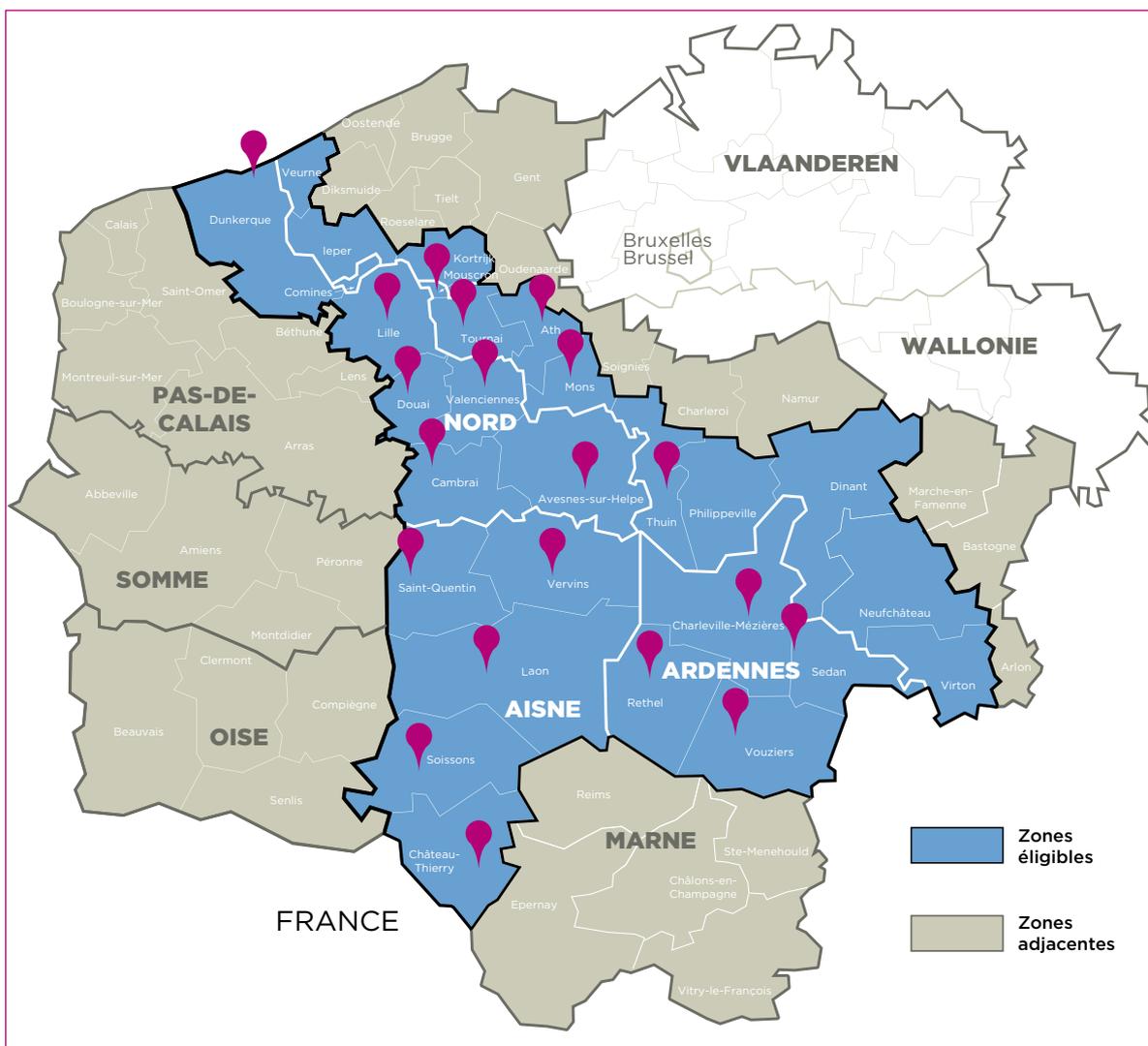
S.D.I.S. 59

F - 59028 Lille cedex

PROVINCE DE NAMUR - DÉPARTEMENT AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

B - 5100 Namur

ZONES COUVERTES PAR LE PROJET



Éléments budgétaires

Budget total: 1.597.519,75 EUR

Montant FEDER: 800.822,96 EUR

Durée: 1 janvier 2009 - 30 juin 2014

Pour connaître les résultats du projet, consultez la page web du projet

<http://www.interreg-fwvl.eu/fr/prj/139.html>

